

<https://enseignants.se-unsa.org/Hors-classe-PE-2018-les-nouvelles-modalites-sont-connues>



# Hors classe PE 2018 : les nouvelles modalités sont connues

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : jeudi 22 février 2018

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---



La note de service pour la hors classe des PE a été publiée. S'inscrivant dans la logique des nouvelles carrières, elle détaille les éléments de barème pour cette année 2018, année transitoire.

**Une carrière sur 2 grades**

Tout collègue doit dorénavant avoir accès à 2 grades sur une carrière complète. Tout professeur des écoles devient promouvable à la hors classe à partir de 2 ans d'ancienneté dans l'échelon 9.

**Un nouveau barème**

Il prend en compte 2 éléments à un niveau identique : la valeur professionnelle (sur 120 points) et l'ancienneté dans la plage d'appel (sur 120 points).

La valeur professionnelle est arrêtée par le Dasein, après avis de l'IEC prenant en compte la note. À terme, ce sera l'appréciation issue du rendez-vous de carrière qui sera prise en compte.

Voici les appréciations et les points correspondants :

<b>Appréciations</b>	<b>Points</b>
Excellent	120
Très satisfaisant	100
Satisfaisant	80
À consolider	60

L'ancienneté dans la plage d'appel est l'autre élément du barème. Voici les points en fonction de l'ancienneté :

<b>Échelon et ancienneté dans l'échelon au 31 août 2018</b>	9e + 2 ans	9e + 3 ans	10e + 0 an	10e + 1 an	10e + 2 ans	10e + 3 ans	11e + 0 an	11e + 1 an	11e + 2 ans	11e + 3 ans	11e + 4 ans	11e + 5 ans et plus
<b>Ancienneté dans la plage d'appel</b>	0 an	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans et plus
<b>Points</b>	0	10	20	30	40	50	70	80	90	100	110	120

Afin de favoriser l'accès aux personnels qui sont aux échelons les plus hauts de la classe normale, le SE-Unsa estime que le barème aurait dû donner un poids plus prégnant au critère "durée dans la plage d'appel ».

### **Vers une poursuite de la hausse du ratio ?**

Depuis 2012, le ratio de passage a été augmenté : de 2%, il a atteint 5.5% en 2017. Cela répondait à la demande du SE-Unsa depuis 2011 de donner aux PE les mêmes chances d'accéder à la hors classe que les autres corps enseignants (7% pour eux).

Le ratio pour 2018 (qui sera publié en mai) permettra de maintenir le flux de promus à la hors classe. C'est un engagement ministériel. Le SE-Unsa demande, lui, un ratio 2018 permettant aux PE d'accéder en nombre plus important à la hors classe en 2018 et de poursuivre ainsi la hausse entamée en 2012.